Décision 03-D-43 du 12 septembre 2003

relative au respect des injonctions prononcées à l'encontre de la société France Télécom par la cour d'appel de Paris dans son arrêt du 29 juin 1999

Posted on: 17 septembre 2003 | Secteur(s) :

TÉLÉCOMS

Présentation de la décision

Informations sur la décision

Origine de la saisine	Fonecta (anciennement Sonera France), Scoot France
Dispositif(s)	Injonction de publication Sanction pécuniaire
Entreprise(s) concernée(s)	France Télécom

Lire

le texte intégral de la décision

182.07 Ko

le communiqué de presse